

Séance du 26 Février 2004

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Boustingorry, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjointes ; MM. Laroche, Pommiez, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet -Joyé, Levraud, Larran-Lange, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Trunet à M. Laroche ; Mme Bordenave à Mme Chabaud-Massoni ; M. Causse à Mme Bisauta.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : ANIMATION - Concert Elton John - Arènes de Bayonne 28 mai 2004.

Mme DOUCET-JOYE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le positionnement de Bayonne au cœur d'un triangle Bordeaux, Bilbao, Toulouse, lui confère une situation privilégiée, confortée par la dynamique que nous impulsions dans le domaine de la Culture et de l'animation.

Cela nous conduit à recevoir de plus en plus de propositions de producteurs de spectacles qui souhaitent placer Bayonne dans l'itinéraire de leur tournée, d'autant que les arènes dans leur configuration concert offrent 7 à 8000 places.

Afin d'enrichir notre offre culturelle, il nous est apparu opportun de saisir les propositions les plus intéressantes.

C'est ainsi que Bayonne accueillera Ben Harper en juin, Obispo en juillet, Laurent Gerra pour l'ouverture des fêtes et Garou en août .

Pour ces spectacles, les arènes seront louées à l'exception de la soirée de Laurent Gerra, le 5 août, ce spectacle étant lié à l'ouverture des fêtes de Bayonne.

Nous avons été saisis, par ailleurs, de la proposition d'organiser un concert d'Elton John le vendredi 28 mai à la condition que ce soit la ville de Bayonne qui en assure directement la prise en charge.

Compte tenu de l'événement que constitue la venue d'un tel artiste, qui effectuerait ainsi sa rentrée européenne à Bayonne, il nous a semblé intéressant d'étudier la faisabilité de cette manifestation.

Après analyse il apparaît que le coût total du spectacle, proposé par Gérard DROUOT Productions S.A, par l'intermédiaire de 12-13Productions, et estimé à 630.000 € sera équilibré par les recettes provenant de la vente des places aux tarifs suivants :

Catégories	Tarif en €
Ruedo (debout)	50
Gradas	75
Tendidos couverts Loges gradas Porte C	85
Arrière scène	85
Tendido B G	110
VIP Tendidos Couverts	250
VIP Loges	300

Compte tenu des installations scéniques, la jauge du spectacle peut être estimée entre 7 300 et 7 600 places dont 2 000 à 50 € 1 000 à 75 € 2 000 à 85 € 2 000 à 110 € et 300 places VIP étant entendu que contractuellement nous devons remettre 120 exonérées à la Production DROUOT et 30 à 12x13Productions, 50 exonérées étant réservés aux échanges promotionnels du spectacle.

Je vous propose, pour donner suite à ce projet, de bien vouloir :

- d'une part, autoriser Monsieur le Député-Maire :
 - à signer le contrat de cession de droit de représentation du Concert d'Elton John, ci-annexé, avec Gérard DROUOT Productions S.A pour un montant de 350 000 €HT.
 - à signer le contrat de prestations de services ci-annexé avec la Société 12-13Productions représentée par Monsieur Christophe LACAU
 - à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces contrats et à la promotion du spectacle.

- d'autre part, adopter la grille tarifaire ci-dessus indiquée, étant entendu que la perception des recettes sera assurée par une Régie de recettes créée à cet effet.

Adopté.

Mme Lougarot, M. Larralde votent contre.

M. Sarhy s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.